

# Le New Public Management et ses effets pervers dans l'éducation



Depuis cette rentrée on constate une gestion délétère des personnels par notre administration et notre ministre :

- Les AESH qui sont sommées de signer leur CDI à la DSDEN (en amenant leur propre stylo) avec des mauvaises quotités, sans leur laisser le temps de lire leur propre contrat.
- Les changements de postes à répétition pour les collègues contractuel.les.
- L'impréparation de la rentrée et les pénuries de postes (AESH, CPE, enseignants, infirmières, assistantes sociales etc.).
- La mise en place du Pacte qui offre un pouvoir énorme aux chef.fes d'établissement.
- L'augmentation généralisée des collègues en souffrance au travail, des arrêts-maladie, des burn-out, des mises au placards et, des signalements au rectorat pour harcèlement
- La non-prise en compte des personnels en souffrance en laissant les chefs de service toxiques en poste alors qu'ils ont été condamné par la justice ou signalés par plusieurs personnels de l'établissement ;

Cette liste non exhaustive a pour la CGT Education 93, une cause majeure qui est le NPM (New Public Management). Ce mode de management qui transpose des méthodes de gestion du secteur privé au secteur public est inique et occasionne des dommages sur le court, moyen et long terme sur les personnels. Il ne vise qu'à la réduction des coûts, en niant les concepts fondateurs du service public (intérêt général, égalité de traitement, continuité).

A chacune de nos visites dans des établissements on constate : des collègues en arrêt maladie, d'autres qui subissent des situations de harcèlement, des collègues qui subissent des violences sexistes et sexuelles.

## Comment lutter contre ce mode de management toxique ?

La CGT Educ'action 93 encourage donc:

- 1- A remplir une fiche RSST individuelle avec une description précise, circonstanciée et objective des événements.
- 2-Il faut prévenir par mail notre syndicat, ainsi l'élu.e à la FS du CSAD qui peut exercer son droit de contrôle de la procédure déclenchée.
- 3-Les représentants élus du personnels doivent également convoquer un CHCST exceptionnel pour évaluer les mesures prises par l'autorité.
- 4-Les agents doivent faire constater par la médecine du travail la souffrance ressentie. S'ils ou elles en ressentent le besoin, ils ou elles peuvent effectuer un signalement individuel auprès des ressources humaines du rectorat.
- 5-Par ailleurs les personnels, s'ils le désirent peuvent, déposer une main courante ou une plainte en commissariat ou gendarmerie avec tous les écrits(mails, rapports, témoignages..) accumulés.

La CGT revendique, depuis ses origines, de conquérir autant le bien-être que la liberté. Le droit à la santé suppose, pour chacun.e, et collectivement, d'obtenir les moyens d'imposer des choix et de construire sa santé, c'est-à-dire son bien-être physique, psychique et social. Pour que la prévention vive et évolue, la CGT Educ'action revendique la création de postes d'assistant-es de prévention dans chaque établissement, chaque circonscription, chaque service administratif.